

DEPARTEMENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

LOT Extrait du registre des délibérations de la Commune de **CEZAC-EN-QUERCY**
 N° : 2025-04 décembre D05

Conseillers en exercice : 11
 Présents : 10 L'an deux mille vingt cinq
 Votants : 10 Le : 04 décembre à 19h00
 Pour : 10 Le Conseil Municipal de la commune de CEZAC (Lot)
 Contre : 0 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
 Abstentions : 0 à la Mairie de CEZAC sous la présidence de Maurice ROUSSILLON, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 28/11/2025.

Présents : Jean-Pierre ALAZARD, Jean-Noël CAMBE, Sébastien COLONGES, Jean-Denis CORMANE, Lilian GIRMA, Pascale GONFROY, Fabien PARAIRE, Jean-Marc PERN, Charles POIRET, Maurice ROUSSILLON.

Pouvoir : /

Absents excusés : Caroline LEGRAND.

A été désignée secrétaire : Jean-Marc PERN.

Objet : DETR 2026 : Plan de financement – Création d'un nouveau cimetière à Pechpeyroux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal du projet de création d'un nouveau cimetière à Pechpeyroux, il rappelle également l'intervention du bureau d'étude ASSAINICONSEIL afin de réaliser une étude hydrogéologique. Des investigations ont ainsi été menées durant le mois de janvier 2025, période de Hautes Eau et selon les données acquises sur le site du futur cimetière, un avis favorable a été donné (cf rapport ASSAINICONSEIL du 04/02/2025).

Il présente ensuite le projet de création d'un nouveau cimetière à Pechpeyroux dont le coût prévisionnel est estimé à euros 77 944,28 € HT (93 533,14 € TTC).

Ainsi, afin de faire la demande de DETR 2026, Monsieur le Maire propose le plan de financement prévisionnel HT suivant :

	Montant prévisionnel HT	Taux
Financements publics		
État (DETR)	19 486,07 €	25 %
Auto-financement	58 458,21 €	75 %
Total HT	77 944,28 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve** ce plan de financement prévisionnel,
- **autorise** Monsieur Le Maire à solliciter la subvention au titre de la DETR 2026,
- **autorise** Monsieur Le Maire à solliciter les autres subventions selon le plan de financement présenté ci-dessus,
- **autorise** Monsieur Le Maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme (une déclaration préalable) pour cette opération,
- **mandate** Monsieur Le Maire de l'exécution de cette décision.

Reçue en préfecture le : 09/12/2025
Publiée par affichage le : 11/12/2025

Le Secrétaire de séance,



Jean-Marc PERN.

Fait et délibéré le 04/12/2025.

Pour Copie conforme,

Le Maire,



Maurice ROUSSILLON.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».